



## CAP des contrôleurs du travail du 13 octobre 2011

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Réunis pour la première fois sous votre présidence et pour la dernière fois dans cette composition puisque nous arrivons à la fin de la mandature, les agents vont être amenés à voter le 20 octobre prochain pour renouveler ceux et celles qui les représenteront.

Les représentantes de l'**UNSA** souhaitent, malgré un contexte social difficile, vous apporter des éléments auxquels nous vous demandons dès aujourd'hui des réponses.

En préalable, nous rappelons avec force l'urgence de stopper la marche forcée de la révision générale de politique publique et notamment les vagues successives de suppressions d'emplois affaiblissant considérablement les missions de service public de notre ministère. Les remontées des journées d'expression réalisées sur plusieurs sites par les représentants du personnel mettent en évidence une grande souffrance : les agents sont désabusés, dépassés, désorientés.

Pour l'**UNSA**, la dégradation constante des conditions de vie au travail des agents est pour beaucoup, liée aux déficits en emplois, mais aussi, aux pertes de repères des personnels suite aux réformes et à la mise en place des DIRECCTE.

Cette CAP se tient **après la forte mobilisation des contrôleurs du travail** réunis lors de l'assemblée générale à la bourse du travail à Paris le 29 septembre dernier répondant à l'appel de 4 organisations syndicales (**UNSA** - FO - SNUTEFE FSU et SUD).

Lors de cette assemblée générale, les contrôleurs du travail ont réaffirmé leur attachement aux missions de nos services et ont revendiqué clairement :

**Un statut de catégorie A avec une grille indiciaire minimale sur la base du A type avec une carrière linéaire pour TOUS les contrôleurs du travail.**

Une lettre signée des 4 organisations syndicales a été adressée au Ministre demandant l'ouverture immédiate de négociations, avec fixation d'un calendrier. Vous avez reçu le même jour la copie de cette lettre au cours d'un entretien accordé à la délégation syndicale.

L'**UNSA**, fer de lance de ce mouvement depuis 2008, se félicite de la réunion de présentation et d'échange sur les propositions de revalorisation du statut des contrôleurs du travail à laquelle vous nous convier le 3 novembre prochain avant de saisir le ministère de la fonction publique. **Il aura fallu attendre trois ans, jour pour jour, pour que le ministre nous entende.**

L'**UNSA** sera particulièrement **vigilante** pour porter l'ensemble **des motions votées** et pour la défense de tous les contrôleurs du travail.

Par ailleurs, cette CAP comporte un ordre du jour chargé sur des sujets très variés, ce qui nous donne l'occasion de rappeler les revendications et positions de notre syndicat sur ces thèmes :

#### **→ Prolongation de stage des contrôleurs stagiaires :**

A cette CAP, vous nous informez des suites de prolongation de stage de deux contrôleurs stagiaires affectés à la DIRECCTE d'Ile-de-France et dont nous avons examiné les dossiers à la précédente CAP. Nous nous devons de rappeler que pour l'**UNSA**, le problème plus général posé est celui de l'intégration des stagiaires dans les services et l'organisation de leur formation en alternance, souvent mal perçue par les chefs de service.



Cette situation est bien révélatrice de la situation des postes et des services où les responsables de mande à tous : stagiaires et titulaires quels que soient les personnalités et les individus, d'être opérationnels très vite et avec un maximum d'efficacité.

Les équipes de travail, prises dans la pression des contraintes et des indicateurs ne se rendent plus compte qu'elles participent également à ce rouleau compresseur déshumanisé en oubliant que les contrôleurs du travail stagiaires sont en phase d'apprentissage de leur nouveau métier et qu'on ne peut d'exiger d'eux le même rendement.

Nous demandons un meilleur encadrement des contrôleurs stagiaires sur leur site d'affectation et la mise en place de formation pour leur tuteur.

### **→ Demandes de Mutation :**

Nous réaffirmons notre intérêt d'améliorer la lisibilité des postes offerts au plan national. En effet, les postes à profil sont de plus en plus nombreux ainsi que les postes réservés aux mouvements infra régionaux. Cela réduit considérablement les possibilités de mutation des agents.

Nous voulons particulièrement vous alerter sur la situation des agents originaires des régions ultramarines pour lesquels l'éloignement est très difficile. L'impossibilité dans des délais raisonnables de retour dans leur environnement familial conduit à des situations de souffrance psychologique et matérielles très graves.

De plus, nous réitérons notre demande de prise en compte de l'ancienneté de la demande dans les règles de priorité d'affectation et que les postes vacants soient proposés à la CAP avant de les proposer en première affectation aux contrôleurs lauréats des concours externes. Nous ne pouvons pas « acquiescer » que des agents en première affectation prennent des postes qui ont été refusées à des agents demandant une mutation.

### **→ Tableau d'avancement au grade de contrôleur de classe supérieure :**

L'UNSA dénonce les effets de la RGPP avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 qui accentue et aggrave les blocages du corps et la stagnation des collègues au moment des passages de classe (ainsi, le nombre d'agents promouvables s'élève à 130 pour 2011).

En outre, cette réduction drastique des effectifs a entraîné un renversement, voire la « perversion », du système des ratios « promus/promouvables » (15% étant le taux de promotion pour l'accès au grade de Contrôleur de classe supérieure) : le but initial de ce système était de fluidifier et d'avoir plus de promotions avec un rééquilibrage des pyramides. Or, avec les départs à la retraite non remplacés, c'est le contraire qui se produit : la diminution des recrutements entraîne la baisse des taux promus/promouvables et donc des taux de promotion plus faibles et un blocage des carrières en découlant.

**Un renversement et un quasi- dévoiement de la procédure des ratios promus/promouvables.  
Un comble !**

### **→ Personnel mis à disposition des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)**

Le rapport « bilan du fonctionnement et du rôle des MDPH » établi par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en novembre 2010 expose entre autres recommandations la situation des agents de l'Etat (ex agents COTOREP) mis à disposition des MDPH en citant « *les oubliés* » des *tableaux d'avancement* de leur administration d'origine (Recommandations n°4 et n°5). Ce sentiment d'abandon est très fortement ressenti par les agents concernés. Les préconisations de la mission IGAS fixent une échéance à 2011 pour réexaminer les situations judiciaires et l'avancement accéléré d'échelon pour les agents de l'Etat mis à disposition des MDPH.

Qu'en est-il à ce jour ?

### **→ Promotion de B en A :**

Nous mettons en exergue l'insuffisance des voies de promotion vers la catégorie A. Pour 2011 : seulement 7 promotions possibles par l'examen professionnel (ce ratio n'est pas plus satisfaisant que celui d'accès par liste d'aptitude et au concours interne).

Le nombre d'agents inscrits à l'examen professionnel confirme la volonté d'une majorité d'agents de catégorie B d'évoluer dans leur carrière. Le fait, qu'il y ait désormais dans le paysage pour accéder à la catégorie A trois voies d'accès internes (concours interne, examen professionnel et liste d'aptitude), permet aux contrôleurs du travail de pouvoir aborder autrement leurs parcours de carrière. Pour cela, il faut bien évidemment leur offrir de réelles perspectives de promotion, donc des volumes d'emplois à la clé significatifs notamment en matière de concours interne et d'examen professionnel. Il faut aussi mettre en place des préparations aux concours étoffées et accompagnées de réels droits en matière de décharges de service et donc de temps personnel de préparation.

Avant de conclure cette déclaration liminaire, les représentantes de **l'UNSA se permettent d'insister sur l'urgence** de revoir complètement l'architecture du corps des contrôleurs du travail qui doit répondre impérativement aux missions de service public : mission englobant les trois champs : travail, emploi et formation professionnelle.

Les contrôleurs du travail ont toujours montré, réactivité et efficacité pour s'adapter aux méandres « législatifs et réglementaires » dans l'exercice de leurs missions. Ils développent technicité et responsabilité, sur fond de judiciarisation de la société civile.

***Le mal être au travail est une réalité quotidienne. Le malaise des agents, les pertes de repères sont le lot quotidien des agents et notamment des contrôleurs du travail. Ainsi, nous avons enregistré dans nos services 21 tentatives de suicide et suicides depuis 2007.***

La mise en place des DIRECCTE, les déménagements, CHORUS, les tensions autour des objectifs notamment dans la sphère du contrôle en section d'inspection, démultiplient le mal être au travail.

***En outre, les incivilités et les agressions se sont sérieusement multipliées ces derniers mois : ce sont les contrôleurs du travail qui en ont été les victimes très majoritairement. Et, il est demandé au Ministre une condamnation ferme et officielle, exprimant sa volonté que soient respectés les agents de son ministère dans l'exercice de leurs fonctions : la couverture médiatique est inexistante, comparée à celle des fonctionnaires appartenant à la police et à la gendarmerie notamment et aux agents publics.***

Non seulement, les contrôleurs du travail refusent la déqualification de leur métier mais réclament **la reconnaissance de leur rôle important de conseiller social et de « magistrat social » dans l'équilibre social et économique** de nos entreprises en la traduisant par la revalorisation, notamment par l'accès à une grille de A type.

Je vous remercie de votre attention.

